



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 9793

Texte de la question

Avec l'Exocet dans ses différentes versions, la France a su démontrer sa parfaite maîtrise dans le domaine des missiles antinavires. Or cette famille de missile est née, au niveau de la production, en 1972 ; certes depuis cette date, ce système d'arme a été optimisé à plusieurs reprises, permettant un maintien de la veille technologique des ingénieurs et techniciens des bureaux d'études. L'abandon de l'ANS, qui devait être le fruit d'une coopération franco-allemande, pose avec acuité la question du remplacement de l'Exocet ; aussi M. Michel Voisin demande à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, s'il entend lancer les études préalables au développement d'un nouveau missile antinavires, d'autant plus que les capacités actuelles de l'Exocet risquent d'être rapidement surpassées par les différents systèmes de défense navals.

Texte de la réponse

Les différentes versions de missiles Exocet, lancés de navires, de sous-marins, d'aéronefs, voire de batteries côtières, ont effectivement démontré la parfaite maîtrise de la France dans le domaine des missiles anti navires depuis leur entrée en service dans le courant des années 1970. Les missiles Exocet ont occupé une place de premier rang sur le marché international. Ce succès a suscité en réaction une amélioration de l'efficacité des moyens de défense des navires contre les missiles. Les évolutions subies depuis l'origine par nos missiles leur ont permis de rester efficaces face aux progrès de la défense et ont maintenu à un haut niveau la compétence des bureaux d'études. Toutefois, la formule retenue dans les années 1960 pour les Exocet a ses limites et le besoin de développer à terme un missile anti navire nouveau, destiné au remplacement progressif des Exocet en France et dans les marines qui s'en sont dotées, est ressenti depuis plusieurs années. C'était déjà l'objet du programme franco-allemand ANS qui a dû être reporté. Le besoin futur d'une famille de missiles nouveaux destinée à remplacer la famille Exocet a cependant été réaffirmé, et des études préalables sont en cours, dans l'industrie et au sein du ministère de la défense, pour redefinir ce programme et réunir les conditions qui permettraient d'en décider le lancement. L'Allemagne est associée à ces travaux qui pourraient aboutir à un nouvel accord sur un programme en coopération.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9793

Rubrique : Armement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 16

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1140